

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique
Centre des systèmes et Réseaux d'information et de
Communication, de Télé-enseignement et d'Enseignement à
Distance
Université Djillali
LIABÈS Sidi-Bel-Abbès



CHARTRE DE BON USAGE DES RESSOURCES INFORMATIQUES DE L'UNIVERSITÉ

La présente charte a pour objectif la définition des règles d'utilisation des ressources informatiques au sein des établissements de l'université Djillali LIABÈS de Sidi Bel Abbès et de rappeler les responsabilités des utilisateurs.

➤ **Domaine d'application**

Les obligations définies dans cette charte s'appliquent à tout utilisateur des ressources informatiques de nos établissements ainsi que des ressources extérieures accessibles via les réseaux informatiques.

➤ **Conditions d'accès**

Le droit d'accès à un système informatique est soumis à une autorisation, il est personnel et incessible, et cesse lorsque ces raisons disparaissent. Ce droit est limité à des activités d'enseignement, de recherche et d'administration.

➤ **Confidentialité**

Les fichiers et les réalisations logiciels d'un utilisateur sont considérés comme privés même s'ils sont accessibles par d'autres utilisateurs. L'utilisation du poste de travail d'un utilisateur exige son accord préalable.

➤ **Respects des droits de propriétés**

La législation interdit à tout utilisateur de faire des installations ou copies de logiciels commerciaux sans licence d'utilisation et ceci tout en incitant les utilisateurs à installer des logiciels Open-sources.

➤ **Informatique et liberté**

Les fichiers contenant des informations nominatives sont le bien exclusif de l'université et ne doivent circuler que pour des raisons administratives justifiées.

➤ **Principes de base**

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation des ressources informatiques, il s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique et aux relations internes et externes de l'université.

➤ **Sécurité**

Chaque utilisateur de l'outil et du réseau informatique de l'université doit contribuer à la sécurité de ce dernier et mettre en application les règles de bon usage ainsi les recommandations fournies par les administrateurs et les responsables du réseau informatique.

➤ **Sanctions**

Les utilisateurs ne respectant pas ces règles et obligations sont passibles des sanctions internes de l'université.

Je déclare

Nom :

Prénom :

Profession/Grad

Faculté :

Signature :

Utilisateur des moyens informatiques et réseau de l'Université Djillali LIABÈS de Sidi Bel Abbès, avoir pris connaissance de la présente charte de bon usage des ressources informatiques et réseaux de l'université et je m'engage à la respecter.

Sidi Bel Abbès, le :